

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars, à 18 h 30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COINDEAU Lucien, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DAUVERGNE Frédéric, DESROCHES Bernadette, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LAURENCIER Noël, LEKIEFS Didier, MALAGNOUX Bruno, MURA Laure, PESQUE Aurabelle, PIEL Jean-Sébastien, PIQUE Clémence, RASOA FENOSOA Esther, ROY Didier, SEBBAH Julia, TARNAUD Nathalie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

BALESTRAT Yoann, représenté par Frédéric DAUVERGNE
TRICARD Stéphanie, représentée par Bernard BEAUBREUIL

EXCUSÉE :

BRENAC Michèle

L'assemblée désigne Alex GERBAUD en tant que secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- Débat d'orientations budgétaires 2022
-

Monsieur le Maire rappelle que le pays est entré dans une nouvelle crise, plus dramatique encore que celle du COVID, avec la guerre en Ukraine, conflit armé aux portes de l'Europe. Il est encore trop tôt pour mesurer la gravité et les implications humanitaires, économiques et géopolitiques de ce conflit. À l'échelle de la commune, il est possible de se sentir impuissant, tant ces enjeux la dépassent. Mais on peut refuser de se résigner et être solidaires. Il faut affirmer avec force et sans ambiguïté qu'il est intolérable et inacceptable que la souveraineté d'un peuple soit ainsi bafouée, au mépris des conventions internationales. Quelles que soient les sensibilités de chacun, tous sont attachés à la démocratie. La crise actuelle renvoie aux heures les plus sombres de l'histoire européenne. Être solidaire n'est pas un vain mot. Saint-Junien en a apporté la preuve en 1939 lors du départ des habitants de Schiltigheim : plusieurs milliers d'entre eux ont été accueillis ici. Certaines familles s'y sont établies. Il s'agit donc de soutenir par tous les moyens la population ukrainienne en envoyant du matériel, des vivres et de l'argent. Que les habitants de Saint-Junien et des communes environnantes, les associations, les agents et les élus municipaux soient chaleureusement remerciés ce soir pour leur grande efficacité au cours des derniers jours afin de coordonner des opérations de collecte. Une partie de cette dernière a déjà été acheminée vers les pompiers de l'urgence internationale dont le premier convoi partira prochainement. Un deuxième acheminement sera effectué mardi prochain par les services de la collectivité. Mais plusieurs camions ont déjà été conduits à Limoges et d'autres le

seront mardi tant les dons ont été nombreux. Il s'agit maintenant de se préparer à aller plus loin. Ce conflit va provoquer un exode massif. Il faut être prêt à accueillir des familles déracinées, chassées de chez elles par l'envahisseur. Monsieur le Maire a déjà commencé à prendre des contacts avec la préfecture afin de voir comment les équipements publics de la commune pourraient être mis à disposition afin de contribuer à cet effort, en plus des propositions faites par les habitants. Dans cette période difficile, les préoccupations locales semblent bien dérisoires. Mais ce territoire a déjà montré qu'il était prêt à tendre la main à ceux qui souffrent, qu'ils soient ici ou au-delà des frontières. Même si la collecte a pris fin aujourd'hui, les dons ultérieurs seront, bien sûr, également acceptés. Ces dons sont triés, répertoriés, mis en cartons et prêts à être adressés aux frontières où vont arriver les réfugiés, comme en Pologne.

1) Débat d'orientations budgétaires 2022

Stéphanie Fourgeaud rappelle que les bases fiscales vont augmenter pour la première fois depuis longtemps de 3,4 %. C'est une augmentation relativement conséquente qui aura un impact pour les contribuables locaux, même si les élus décident de ne pas augmenter la fiscalité. La suppression de la taxe d'habitation se poursuit avec une exonération supplémentaire de 30 % en 2022, soit une diminution de 65 % qui atteindra 100 % en 2023. La collectivité sera normalement compensée à l'euro identique. C'est le cas cette année. Mais les élus ne disposent donc plus du levier que constituait la taxe d'habitation, avec un taux assez faible sur la commune de Saint-Junien. Il faut noter qu'une mesure fiscale peut être discutée au sein du bloc communal : il s'agit du partage de la taxe d'aménagement dont il faut déterminer si le reversement doit être obligatoire de la commune vers l'intercommunalité. L'enveloppe normée du fonds de péréquation intercommunale et communale s'élève toujours à un milliard d'euros. Considérée comme un territoire riche, la commune est ponctionnée, mais certaines ressources et certains indicateurs financiers sont désormais pris en compte. Il faut donc les étudier et les comprendre pour essayer de les améliorer et réduire la contribution à la péréquation nationale. Les grandes enveloppes budgétaires ne varient pas non plus de manière conséquente, notamment la DETR et la DSIL. Pour 2022, les charges de structure sont indiquées en page 18 du document fourni. Le montant en capital de la commune s'élève à 739 794 euros et le montant d'intérêt à 120 555 euros. La totalité de la dette à rembourser s'élève à 6 890 000 euros. Les trois ratios en bas de page montrent la santé du budget communal. Le premier concerne l'encours de la dette par rapport aux ressources communales : il est de 0,44, très positif puisque l'endettement est considéré comme important à partir de 1,8. Le troisième indique la capacité nette de désendettement, soit une durée de 4,7 ans pour rembourser l'intégralité de la dette. Ce résultat est tout à fait correct puisque le seuil d'alerte se situe entre neuf et dix. Mais la marge d'autofinancement courant doit être travaillée. En effet, les charges de fonctionnement sur un an font que le deuxième ratio s'élève à 0,95. Bien que toujours dans la normalité, il montre que la commune dispose de moins de marges de manœuvre entre ses recettes et ses dépenses. Cela doit être travaillé sur les futurs exercices.

Monsieur le Maire précise que ce ratio peut également inquiéter dans la mesure où les produits de fonctionnement par le biais de l'ensemble des dotations d'État continuent de se réduire. Par ailleurs, un certain nombre de charges évoluent sans être maîtrisables, notamment celles de l'énergie. Cette augmentation devrait être d'environ 300 000 euros sur 2022. Cela signifie que le coût double sans alimentation supplémentaire. Cumulé à l'augmentation des carburants, cela alourdit les charges de fonctionnement sans avoir fait quoi que ce soit. Toutes les communes sont aujourd'hui touchées. La charge en énergie du département, par exemple, passe de 1,7 million à 3,3 millions.

Stéphanie Fourgeaud détaille les charges de fonctionnement évoquées en page 22. Le premier poste budgétaire concerne les frais de personnel. Des efforts ont été faits depuis 2014. Un certain nombre de choses ont été maîtrisées, notamment en absorbant le GVT qui se présente chaque année. On arrive ainsi à 9 016 230 euros. 230 agents permanents sont comptabilisés sur l'exercice 2021. Sur ces bases, en prenant en compte les avancements et les promotions de grade, l'enveloppe de frais de personnel pour 2022 avoisinerait les 9 250 000 euros. Un travail continu est effectué sur la gestion des remplacements et les réorganisations de service en fonction des mouvements de personnels ou de réorientation de certaines missions. Dans cette enveloppe sont incluses les mesures prises en 2021 en intégrant la totalité des services créés, dont la police municipale, le chef de culture pour le potager municipal, etc.

Monsieur le Maire remercie les équipes pour le travail important fourni, encore plus depuis deux ans où il a fallu s'adapter à la crise sanitaire. Les agents ont été conduits, à certains moments, à réinventer leur métier, leur activité et même leur temps de présence. Les services publics sont malgré tout restés ouverts en permanence. Les missions ont été assurées, soit par le biais du télétravail, soit celui du travail sur place. Ces fonctionnaires dont la valeur du point est bloquée depuis au moins dix ans ont du mérite, d'autant que l'État ne prend jamais en charge les modifications qu'il propose. Par contre, on peut louer l'activité réalisée par les services de la mairie dans des conditions de plus en plus difficiles, une société dont les mentalités évoluent et des personnes de plus en plus exigeantes qui considèrent le service public comme un dû. Or ce dernier est avant tout au service des citoyens. Mais c'est un service rendu par des agents du service public dans la mesure de leurs capacités. Celle-ci tend à se réduire au fil du temps. De plus, dans le même temps, les élus sont contraints de contribuer à cette réduction par la force des choses et par un certain nombre de contraintes imposées aujourd'hui qui rendent très difficile l'activité d'un fonctionnaire dans une collectivité. C'est l'une des raisons pour lesquelles les collectivités ont énormément de difficultés à assurer le remplacement des départs à la retraite.

Stéphanie FOURGEAUD indique que la collectivité compte environ 450 métiers différents. La solidarité entre les services a été importante. La crise a eu le mérite de créer une dynamique. Il faut en féliciter les équipes. Avoir de tels agents à ses côtés est une grande fierté.

Monsieur Jean Sébastien Piel observe que l'agent contractuel permanent n'est pas comptabilisé dans le total présenté en page 21.

Stéphanie FOURGEAUD en convient et remplacera 230 par 231. Concernant la page 24, elle indique que du travail doit être effectué dans la préparation budgétaire. La commune est pour l'instant un peu au-dessus de ce qui est escompté. Il serait proposé d'ouvrir à 3 200 000 euros. La problématique sur ce chapitre concerne les charges supplémentaires en électricité, évaluées à 300 000 euros, soit un passage de 400 000 à 700 000 à l'année. Selon les propositions agrégées des services, le montant d'ouverture se situerait davantage à 3 400 000 euros. Par rapport aux 2 965 000 euros du réalisé 2021, les augmentations liées aux charges d'électricité sont les premières causes de cette hausse. Il a été demandé à l'ensemble des services de voir les postes de dépenses qui pouvaient être économisés pour atteindre les 3 200 000 euros. Cela sera discuté et sans doute revu en commission. Le montant des subventions est maintenu à environ 434 500 euros avec le CCS à hauteur de 176 000 euros. Celui-ci n'avait reçu que 80 000 euros l'an passé parce que leurs résultats

antérieurs leur permettaient d'assurer leur fonctionnement. Il s'agit donc d'un retour à une subvention quasi normale et même inférieure à la précédente qui se situait entre 200 et 220 000 euros. Le budget est donc complètement contenu. Le total de charges de fonctionnement s'élèverait donc à 14 399 000 euros en prévisionnel.

Concernant les ressources, les principales sont les dotations d'État. La DGF devrait atteindre 468 000 euros. La dotation de solidarité urbaine devrait être de 200 000 euros. Elle augmente légèrement. La commune est toujours un peu sur le fil pour cette dotation. Il faudra accorder une attention particulière pour continuer à répondre aux critères qui permettent à la commune d'en bénéficier aujourd'hui. La DC RTP s'élèverait à 280 000 euros. Des précisions officielles sont encore attendues pour toutes ces dotations. Les versements de la Communauté de communes avoisineraient les 3 100 000 euros. Des précisions seront apportées après la réunion prévue le 14 mars prochain. Les ressources fiscales sont évaluées à environ 7 349 000 euros, en prenant en compte les 3,4 % d'augmentation des bases fiscales. Les autres ressources fiscales s'élèveraient à 800 000 euros pour les produits et services. En cumul, le total serait de 8 611 391 euros.

En ce qui concerne les investissements, le logiciel comptable a changé. Les propositions agrégées de l'ensemble des services et des commissions ont seulement été prises en compte. Les arbitrages ne sont pas réalisés. Plutôt que de présenter des propositions à hauteur de 5,4 millions alors qu'il conviendrait plutôt d'arriver à 1,5 million, il est proposé cette année, au vu des tableaux de prospective budgétaire, de dégager un volume d'investissement tenable par rapport au budget présenté. Par contre, les comptes de résultat 2021 ont été faits pour donner une vision plus globale de l'ensemble des budgets communaux. Le résultat est tout à fait positif. Aucun problème majeur n'est à souligner. En page 31, une rétrospective des comptes administratifs a été insérée pour fournir une vision plus générale des comptes votés depuis 2016 et à voter pour 2021. Ils indiquent les évolutions en termes de produits et de charges de fonctionnement. Pour le compte administratif 2021, le tableau d'entrée était à 4 051 000 euros avec des produits de fonctionnement à hauteur de 15 284 000 euros et des charges de fonctionnement à 14 031 000 euros. Il en résultait un excédent brut de 1 253 000 euros. Au total, une fois déduits l'intérêt de la dette et le capital remboursé sur l'année, il reste 705 000 euros. C'est tout à fait honorable sur le budget 2021. En investissements, les dépenses se sont élevées à 3 229 000 euros. La variation de fonds de roulement est de moins 709 000 euros. Cela n'est pas catastrophique, car la commune peut le compenser avec le fonds de roulement de l'exercice précédent. Cela permet de finir de manière très positive à 3 342 000 euros. Pour une ville comparable, l'idéal se situe entre 1,5 et 2 millions d'euros.

Monsieur le Maire précise que le reste à réaliser concerne ce qui a fait l'objet d'un engagement. Tout travail non commencé n'y figure pas.

Stéphanie FOURGEAUD indique que le reste à réaliser s'élève à 564 000 euros en dépenses et 536 000 en recettes. Concernant les perspectives budgétaires 2022, le fonds de roulement reste à 3 342 000 euros, les produits de fonctionnement sont évalués à 15 315 000 euros, les charges à 14 399 000 euros, soit un excédent de 916 000 euros et un résultat d'épargne de gestion à 896 000 euros. Il faut déduire le remboursement de la dette, soit 36 000 euros. Il convient de travailler sur ce point pour ne pas grignoter sur le fond de roulement qui est tout à fait correct. En investissements, sur la page 40, il est proposé un montant de 1 691 000 euros pour les recettes notifiées jusqu'ici et un montant de 2 255 000 pour les dépenses, réparties entre le reste à réaliser à 564 000 euros et de nouvelles dépenses à hauteur de deux millions. Cela permet de disposer d'un fonds de roulement de fin d'exercice de 2 778 000 euros.

Frédéric DAUVERGNE observe que les éléments fournis ne peuvent qu'inciter à souhaiter une refonte du financement des collectivités territoriales. Des évolutions sont nécessaires pour rendre le dispositif lisible et équitable. Son groupe soutiendra tous les projets qui s'inscrivent dans les objectifs qu'il ne cesse de défendre, à savoir l'écologie, le respect de l'environnement et la justice sociale.

Monsieur le Maire rappelle que la réforme du financement des collectivités locales était quasiment prête, mais a été enterrée. Depuis 20 ans, chaque réforme de ce type ne franchit même pas le cap de l'arrivée à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, pour parvenir à comprendre le mécanisme d'attribution et d'évolution des aides, la complexité est telle qu'elle oblige à faire appel à des cabinets d'étude spécialisés qui, eux-mêmes, ont parfois des difficultés parce que des modifications interviennent dès la sortie de leur rapport et remettent tout en cause. Le fonds de péréquation intercommunal, par exemple, pèse plus de 300 000 euros sur la seule ville de Saint-Junien. Sur la Communauté de communes, ce fond s'élevait à 90 000 euros quelques années plus tôt. Aujourd'hui, il s'élève à 1,1 million d'euros, dont plus de 300 000 euros pour la seule ville de Saint-Junien. Auparavant, sur le territoire, l'évolution de la taxe professionnelle était d'environ 4 % chaque année. Or elle sert de base au calcul. Le territoire a donc été considéré comme riche. De plus, la solidarité entre la Communauté de communes et les communes est elle aussi considérée comme une richesse supplémentaire pour le territoire alors qu'il s'agit d'argent qui circule d'une Communauté de communes à une commune avec des transferts de charge. Le haut fonctionnaire de Bercy qui a mis en place ce système a bien calculé que cela pourrait permettre un reversement à l'État ou, tout au moins, une moindre participation de l'État dans nos dotations. La richesse des foyers est également prise en compte. Or elle ne donne pas une image précise de la richesse d'une collectivité. Une commune peut avoir un potentiel fiscal très élevé et bénéficier de moins de taxes parce qu'elle est réputée riche et pouvoir lever l'impôt, même si cette richesse est concentrée par quelques familles. On ne peut pas différencier l'impôt local par rapport aux revenus des ménages de manière individuelle. Tant qu'une réforme n'introduira pas d'équité entre les collectivités, ce problème de financement ne pourra être réglé. La péréquation à un milliard d'euros au niveau national est presque une duperie parce que la prime à la création de métropoles est prise sur cette enveloppe. C'est autant qui n'est pas donné aux autres.

Stéphanie FOURGEAUD indique que la ligne concernant la DGF, en page 31, remonte jusqu'en 2016. Depuis, la dotation est passée de 942 000 euros à 468 000 euros estimés en 2022. Chaque année, c'est autant d'argent en moins dans l'entrée de tableau.

Monsieur le Maire observe que cette enveloppe ne baisse pas au niveau national. Mais cette répartition est différente depuis l'arrivée des métropoles, des Communautés de communes et des agglomérations. La même somme est répartie sur un plus grand nombre de personnes. Ceci explique cela.

Les élus prennent acte de la tenue de la présentation et du débat d'orientation budgétaire.

La séance est levée à 19 h 16.